

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2007 à 20 H 30

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 15 juin 2007, sous la présidence de Monsieur François CHAVENT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. CHAVENT, M. LETHENET, M. BARRET, M. FORESTIER D, Mme THOMAS, Mme GIRIN (MERLIN), M. BASTIAN, Mme BONNEL, M. VERMAELEN, Mme LOISEAU, M. CAMPION, M. LAMURE, Mme LEAL, Melle TARRARE, Mme FAVEL, M. JOB, Mme BUHON, M. ALBAN, M. MEUNIER.

Absents excusés :

M. FORESTIER J.C, Mme ASPLET, M. ALTHEN.

Ont donné un Pouvoir :

M. FORESTIER J.C. représenté par M. CAMPION,
Mme ASPLET représentée par M. VERMAELEN,
M. ALTHEN représenté par M. JOB.

M. LAMURE. a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 24 mai 2007 est adopté à l'unanimité.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des 13 DIA, qui n'ont pas été préemptées par le Maire dans le cadre de ses attributions (selon délégation de l'article L2122-22 du CGCT et délibération du 6 avril 2001).

1. Habitation	rue des Minimes	223 100€
2. Terrain	rue des Minimes	228 000€
3. Terrain	Le Peleux	79 700€
4. Terrain	Le Peleux	43 800€
5. Habitation	rue de Saint-Trivier	100 000€
6. Habitation	rue des Minimes	122 000€
7. Habitation	chemin d'Adam	231 000€
8. Habitation	Impasse des genets	245 000€

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Habitation	rue de Mâcon	175 000€
10. Habitation	Domaine des tourterelles	265 000€
11. Habitation	Rue des lilas	195 000€
12. Habitation	rue du vers à soie	206 000€
13. Habitation	Rue de Saint-Trivier	186 000€

N°2. Travaux de voirie 2007 : autorisation de signer le marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision d'inscrire au Budget Primitif 2007 Commune les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de voirie.

Il précise que la commune a engagé une procédure adaptée pour consulter les entreprises et que la commission d'étude des offres s'est réunie le 7 juin pour étudier les offres.

S'agissant d'un marché supérieur à 90 000€ HT, il revient au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché dont le montant H.T est de 120 238.50 €, soit **143 805.24 € T.T.C** avec l'entreprise EIFFAGE APPIA REVILLON.

N°3. Aménagement de la Place de l'église : autorisation de signer le marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision d'inscrire au Budget Primitif 2007 commune les crédits nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la place de l'église.

Il précise que la commune a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de travaux supérieur à 210 000€ HT.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 7 et 15 juin pour procéder à l'ouverture des plis et à l'attribution du marché après analyse des offres par le maître d'œuvre. La Commission a attribué le marché aux entreprises suivantes :

- lot 1 voirie, revêtements, réseaux, mobilier
EIFFAGE APPIA REVILLON 404 066.00 € H.T 483 262.93€ TTC
- lot 2 plantations, arrosage
ISS Espaces verts 34 597.25 € H.T 41 378.31€ TTC

S'agissant d'un marché formalisé supérieur à 90 000€ HT, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour la signature du marché.

Monsieur CAMPION intervient en son nom propre et également au nom de Monsieur FORESTIER J.C. qui lui a transmis son pouvoir pour indiquer qu'ils s'interrogent vis-à-vis d'un projet dont le budget a fortement progressé en quelques mois.

Monsieur le Maire lit la mention inscrite par Monsieur FORESTIER sur le pouvoir donné à Monsieur CAMPION : « question 6, budget commune. Suite à la réunion de la commission finances du 20 juin 2007 et compte tenu du manque d'information sur le projet Place de l'église - Rue de Saint-Trivier, je ne souhaite pas participer au vote ce jour et demande de

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

reconvoquer le conseil municipal dans 15 jours avec un dossier à jour et complet pour chacun des conseillers. »

Monsieur le Maire propose de reporter l'examen du point n°3 après le point n°6, qui aborde l'aspect financier en relation avec le point n°3.

N°4. Subvention exceptionnelle au Tennis Club pour acquisition d'un fauteuil pour sportif handicapé

Madame Maryse THOMAS présente à l'Assemblée la demande de Monsieur David DALMASSO qui pratique le tennis handisport depuis cette année et qui sollicite l'aide de la commune pour le financement de son fauteuil lui permettant la pratique de ce sport, qu'il a payé 3 000€.

Elle précise que la commission sport est favorable au versement d'une subvention afin de distinguer le niveau sportif du joueur handicapé (qui envisage une participation aux JO) et pour le rayonnement de Montmerle à travers lui et propose que cette subvention soit versée au club de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix favorables et 1 abstention (R. ALTHEN),

Décide d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 300€ au club de tennis destiné à aider au financement d'un fauteuil handisport.

Dit que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

N°5. Subvention exceptionnelle à la Maison de retraite

Monsieur le Maire présente la demande de la directrice de la maison de retraite concernant une subvention de la commune dans le cadre du projet d'extension de la maison de retraite. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le contexte du projet de restructuration qui permettra de dédoubler une douzaine de chambres et d'aménager un espace Alzheimer avec 15 lits.

Monsieur le Maire évoque les encouragements du Conseil général à ce que les communes investissent dans les projets à long terme concernant les personnes âgées. Cet encouragement se manifeste par le doublement systématique d'une subvention éventuelle de la commune dans la limite, dans ce cas précis, d'une somme de 50 000€. D'autre part, Monsieur le Maire évoque la possibilité éventuelle d'acquisition d'une maison qui pourrait faire place à un parking et un agrandissement de la rue.

Monsieur BASTIAN précise que cette subvention serait comptabilisée en investissement sur le budget de la commune et serait donc amortissable, car elle porte sur un projet d'équipement. Il précise qu'il souhaiterait un document engageant le Conseil général.

Monsieur le Maire propose de soumettre cette question au vote du prochain conseil municipal du mois de juillet.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°6. Budget commune : décision modificative n°1

Monsieur BARRET explique qu'il y a lieu d'ajuster les crédits nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la Place de l'église par rapport au budget estimatif inscrit au budget primitif 2007. Il présente les évolutions du coût de ce projet depuis l'estimation initiale jusqu'au résultat de l'appel d'offres qui intègre également des éléments nouveaux et la rue de Saint-Trivier, prévue dans une autre opération budgétaire.

Monsieur le Maire ajoute que la subvention DGE n'est pas obtenue à ce jour, mais qu'il doit rencontrer Monsieur le Préfet avec Monsieur LAMURE le 9 juillet prochain pour en reparler.

Monsieur le Maire indique qu'il ne comprend pas l'attitude de Monsieur FORESTIER J.C. qui était parfaitement informé du projet et des questions financières qui ont été abordées en commission finances à laquelle il a participé.

Monsieur LAMURE présente les différents éléments abordés en commission finances et explique notamment que pour la place de l'église il manque environ 120 000€ et qu'il faut prévoir un déficit d'environ 20 000€ au camping qui résulte de la baisse des forfaits. Les acquisitions de matériel et la subvention sollicitée par la Maison de retraite ont également été abordées en commission.

Monsieur BASTIAN présente les écritures budgétaires proposées par la commission finances. Il s'agit d'inscrire d'une part des virements de crédits entre l'opération de travaux de voirie (n°237) et l'opération concernant la Place de l'église (n°236) pour un montant total de 102 500€ dont 62 500€ correspondant au financement de la rue de Saint-Trivier et d'autre part une ouverture de crédits supplémentaires en recette d'investissement sur le compte 1641 (emprunt à encaisser).

Il est ainsi proposé de compléter le compte 1641 de 50 000€, en le portant à la somme totale de 300 000€ comme envisagé lors du débat d'orientation budgétaire, avec affectation immédiate de 27 500€ pour la Place de l'église et le complément, soit 22 500€, pour les besoins de trésorerie de la commune, liée à l'incertitude de l'octroi de la subvention DGE.

Monsieur LETHENET précise qu'il a proposé de prendre des crédits sur l'opération travaux de voirie pour donner la priorité à la Place de l'église, dans la mesure du budget de voirie qui n'a pas encore été engagé.

Monsieur CAMPION intervient au nom de Monsieur FORESTIER J.C. qui, compte tenu du manque d'information, ne souhaite pas participer au vote. Monsieur CAMPION ajoute que de son point de vue les exposés présentés ce soir ne permettent pas d'éclaircir la situation et regrette que d'autres projets doivent être supprimés pour faire face au projet de la Place de l'église. Monsieur CAMPION exprime son sentiment d'être noyé dans les explications et indique qu'il votera contre.

Monsieur le Maire s'étonne de l'attitude de Monsieur FORESTIER, qui est au courant du projet et qui a participé à la commission des finances, sans marquer de réserves. Monsieur le Maire ajoute que les réserves exprimées ce soir mettent en cause beaucoup de membres du conseil qui participent aux différentes commissions intervenues sur le projet : commission cadre de vie, commission travaux, commission d'appel d'offres, commission finances.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur CAMPION répond qu'il n'accuse personne, mais qu'il pose des questions sur le devenir financier de la commune. Il rappelle qu'aucune augmentation d'impôts n'a été votée et que le coût du projet de la Place de l'église a augmenté considérablement.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'augmentation de l'endettement, mais qu'au contraire en fonction du nombre d'habitants et des coefficients de dévaluation annuels, l'endettement de la commune sera équivalent en valeur constante, mais inférieure en valeur réelle.

Monsieur BARRET revient sur les évolutions intervenues pour contester les termes de dérapage et de coûts non contrôlés. Il précise que globalement l'augmentation pour le budget de la commune n'est que de 50 000€ et que par rapport à l'estimation finale du coût du projet par le maître d'œuvre il y a une augmentation de 3% seulement à l'issue de l'appel d'offres. Monsieur BASTIAN rappelle qu'en effet dans sa séance du 24 mai 2007 le conseil municipal a approuvé par 18 voix favorables et une abstention le montant du projet définitif établi à 508 225€ TTC et les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 53 109.5€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix favorables, 2 contre (A. CAMPION et R. ALTHEN) et 1 abstention (J.C. FORESTIER),

Décide de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 236	art. 2315	+ 130 000€	
Opération 237	art. 2315	- 102 500€	
Dépenses imprévues	art. 020	+ 22 500€	
TOTAL :			+ 50 000€

RECETTES

Emprunts à encaisser	art. 1641	+ 50 000€	
TOTAL :			+ 50 000€

N°3. Aménagement de la Place de l'église : autorisation de signer le marché

Monsieur le Maire propose ensuite de mettre au vote l'autorisation de signer le marché de travaux concernant la Place de l'église.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 19 voix favorables, 2 contre (A. CAMPION, R. ALTHEN) et 1 abstention (J.C. FORESTIER),

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché dont le montant H.T est de 438 663.25 €, soit **524 641.25 € T.T.C** avec chacune des entreprises ci-dessous énumérées, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot 1 voirie, revêtements, réseaux, mobilier
EIFFAGE APPIA REVILLON 404 066.00 € H.T 483 262.93€ TTC
- lot 2 plantations, arrosage
ISS Espaces verts 34 597.25 € H.T 41 378.31€ TTC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BASTIAN demande quelle réponse est apportée à la demande de Monsieur FORESTIER J.C. de réunir un conseil municipal dans un délai de 15 jours. Monsieur le Maire considère, dans la mesure où le conseil municipal a voté dans sa majorité les modifications demandées, qu'il n'y a pas lieu de le réunir de nouveau sur ces sujets.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion publique est prévue lundi 25 juin à 19h30 pour présenter les travaux envisagés.

Monsieur BARRET évoque les travaux commandés par le syndicat des eaux qui ont commencé depuis le début de la semaine et reconnaît que la signalétique aurait pu être étudiée en concertation avec les commerçants. Monsieur le Maire présente les différentes phases de travaux prévus jusqu'au 20 juillet concernant les réseaux d'eau potable et ajoute que les travaux d'aménagement de la Place devraient commencer après la foire.

Monsieur LETHENET ajoute que la Place devrait être inaugurée à Noël.

N°7. Autorisation de signer des avenants aux baux de location avec la gendarmerie

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions du colonel LORON, commandant le groupement de gendarmerie de l'AIN concernant le mode de calcul des révisions de loyers des logements loués à la gendarmerie. Il s'agit de prendre en compte le nouvel indice de référence des loyers qui s'applique pour toutes les locations à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- Avenant n°2 au bail du 22 janvier 1992 concernant un logement hors caserne situé rue des Acacias
- Avenant n°3 au bail du 25 septembre 2000 concernant les logements situés rue des grillons.

N°8. Transport scolaire : besoin en recrutement pour la surveillance des enfants

Monsieur LETHENET évoque le besoin de recrutement pour la surveillance des enfants, qui est assurée en partie par du personnel municipal et en partie par des enseignants rémunérés. Ces derniers n'étant plus intéressés, il convient donc de trouver des personnes nouvelles. Par ailleurs, les conditions de ce recrutement n'étant pas encore définies, aucune décision n'est en mesure d'être prise ce soir.

Madame LEAL demande si une association a été créée pour la mise en place du pédibus, évoqué dans un précédent conseil. Monsieur BARRET indique qu'il n'y a pas eu nécessité de créer une association et que ce sont des parents bénévoles qui expérimentent une ligne pédibus cette fin d'année scolaire. Madame LEAL ajoute qu'à Belleville le pédibus est encadré par du personnel, ce qui permet de garantir la régularité du service.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations du Maire

-Handi raid, dimanche 24 juin.

-Monsieur le Maire demande qui parmi le conseil participe à la commission qui a déterminé l'entreprise retenue pour le feu d'artifice. Aucun membre du conseil municipal n'en fait partie, seul Monsieur CAMPION indique qu'il a été sollicité. Monsieur le Maire constate que ce sont des personnes extérieures qui décident des dépenses de la commune et indique qu'il va faire un rappel des règles des marchés publics qui sont à respecter.

Rapport des commissions

*Commission tourisme

Monsieur FORESTIER présente le compte rendu de la commission.

Il évoque notamment la baisse importante de 26 forfaits par rapport à 2006 et indique qu'une étude financière sera réalisée avec une projection en fin de saison.

Il précise, concernant le camion pizza, que toutes les personnes sollicitées refusent d'assurer cette prestation dans la mesure où il y a déjà deux pizzerias sur la commune.

Il présente ensuite la demande du supermarché SPAR pour vendre des produits dans le camping et faire de la publicité. Il indique qu'aucune autorisation n'a été donnée, car elle devrait être totale et donc ouverte à tous les commerçants, même extérieurs à Montmerle, qui le sollicitent. Monsieur LEPINE, Président de l'Union des commerçants, présent dans l'assistance, est invité à prendre la parole sur le sujet dans la mesure où son avis avait été sollicité : il indique que l'UCAM n'est pas favorable à cette démarche, car les commerçants ont intérêt à faire venir les campeurs dans le centre-ville plutôt qu'à leur apporter les produits à l'intérieur du camping.

Monsieur FORESTIER évoque ensuite la consultation concernant la table d'orientation et présente le projet de Pic Bois retenu par la commission, celle, à venir, concernant la clôture du parc des Minimés et les travaux de clôture de la piscine.

Madame BUHON indique qu'il est dommage que la table d'orientation placée en haut de la tour ne soit accessible que très périodiquement et suggère la mise en place d'une plaque au pied de la tour.

Monsieur le Maire propose une visite au camping de Anse le dimanche 8 juillet à 10h pour voir un camping qui fonctionne bien.

*Correspondant Défense

Monsieur VERMAELEN présente l'établissement public d'insertion de la Défense qui offre une formation adaptée à des jeunes sans qualification pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

*Conseil communal d'enfants

Madame LEAL présente les dernières actions du conseil d'enfants : plantation des fleurs dans le massif « Bienvenue » et goûter.

*Commission travaux

Monsieur MEUNIER évoque l'abreuvoir et la Tour des Minimés. Sur ce dernier site, les travaux de réfection auxquels l'entreprise s'était engagée n'ayant pas commencé, une relance sera faite auprès de l'architecte.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commission finances

Monsieur LAMURE rappelle que la commission finances s'est réunie dans la semaine avec Monsieur le Maire et les Adjoints pour préparer les décisions budgétaires du conseil municipal.

Monsieur LETHENET indique que la commission a remarqué et apprécié que les dépenses de fonctionnement soient raisonnables. Monsieur LAMURE le confirme et souhaite que cela dure.

*Montmerle info

Madame BONNEL indique que la prochaine distribution est prévue pour début juillet et que l'édition suivante est envisagée pour fin août.

* Commission sport

Madame THOMAS évoque la course cycliste, organisée par le club de Belleville, qui aura lieu le 30 septembre à Montmerle.

Elle présente ensuite le compte rendu d'une rencontre avec le club de foot, qui a beaucoup de licenciés (avec un record de 271 cette année), ce qui pose des problèmes pour les entraînements avec les enfants du fait du manque de structures. Elle rappelle que le club sollicite depuis 2005 la mise en place d'un second terrain au camping et la commission sollicite donc le nivellement du terrain. Monsieur LETHENET renouvelle son souhait d'un passage de la compétence sport à l'intercommunalité.

Madame THOMAS indique par ailleurs qu'elle a découvert que l'entretien du terrain annexe ne se faisait plus depuis deux ans et qu'il est donc urgent d'intervenir, l'état du terrain s'étant dégradé.

Monsieur LAMURE intervient pour rappeler que les besoins qui surgissent en cours d'année doivent être chiffrés pour l'année suivante et que par ailleurs un devis pour les terrains de foot a été écarté lors de la préparation du budget.

Monsieur LETHENET indique qu'il a proposé de se rendre sur place pour faire le point avec le Président sur les besoins.

Madame THOMAS évoque ensuite le problème de la toiture du tennis et une solution envisagée suite à la visite d'une société de charpente métallique. Concernant la subvention pour l'acquisition d'un fauteuil de tennis handisport, la commission propose de rencontrer le jeune sportif, car ses compétitions peuvent être intéressantes pour le rayonnement de Montmerle.

Madame THOMAS rappelle que la course à pied « l'Ain en courant » fera une halte à Montmerle le 27 juin.

Elle informe le conseil que la commission marché de Noël du Sou des écoles a sollicité une salle pour réaliser des activités manuelles. Une convention sera faite en septembre pour la mise à disposition de la rue Saget, déjà utilisée par l'association de musique.

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité également par une société chargée d'aider au reclassement du personnel de Jado pour mettre à disposition une salle de réunion et un bureau pour procéder à des entretiens et réunir des groupes de travail. Il ajoute qu'il a pensé également à la salle de la rue Saget et conseillé l'entreprise de se renseigner sur les salles du restaurant Emile JOB. Monsieur LETHENET suggère les locaux de la communauté de communes, qui est d'ailleurs plus concernée par le sujet.

Madame THOMAS informe le conseil que l'association de musique a des difficultés financières dans la mesure où elle a moins d'adhérents et plus de cours individuels qui coûtent plus chers. Pour l'année prochaine, l'association veut privilégier les cours collectifs.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur LETHENET évoque le vandalisme et les dégradations successives qui ont porté sur le fleurissement, pour affirmer qu'il est important de ne pas céder devant de tels comportements et ne pas se décourager en supprimant les plantations et les décors. Il est important d'encourager et de féliciter le personnel.

Monsieur le Maire ajoute que si les auteurs sont retrouvés, il sollicitera du travail d'intérêt général.

Tour de table

-Monsieur CAMPION indique que le festival des 5 à 7 commence samedi prochain et que la soirée finale aura lieu le 25 août.

-Monsieur JOB signale deux jeunes faisant du gymkhana au parc de la batellerie et un problème de stationnement de voitures ventouses.

-Madame FAVEL demande, au nom de certains habitants de la rue des acacias, si les rues du lotissement des acacias ont un nom et pourquoi ce nom ne serait pas utilisé plutôt que le nom du lotissement dans les adresses des habitants. Monsieur le Maire confirme qu'il y a des noms de rue, mais qu'il y a un grand panneau à l'entrée du lotissement avec le nom de celui-ci. Madame BONNEL, qui habite le lotissement, affirme par ailleurs qu'elle ne donne jamais le nom du lotissement dans son adresse. Monsieur le Maire précise qu'une demande a été faite auprès des habitants de la rue des acacias pour avoir leur avis sur un changement éventuel de nom de rue pour éviter la confusion avec le lotissement du même nom. Il prend acte des réponses majoritaires, qui sont défavorables au changement.

Madame FAVEL demande pourquoi la boîte aux lettres, rue Saget, n'a pas été installée au bord du trottoir pour éviter aux gens de sortir de leur voiture. Monsieur le Maire partage cet avis.

La séance est levée à 23h20.